

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2024/096

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 juin, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE et Jean-Bernard COLOMES.

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU Albert BEGUE, Laurent LAGES, Didier FAVARO et Martine LABAT.

Objet : Travaux Moulin des Baronnies – autorisation de signature des devis

En 2024, le terrain de camping a rouvert au 15 mai 2024 à la suite de la révision complète des outils et procédures de contrôle et d'alerte, et à la prise d'un arrêté d'ouverture par Monsieur le Maire de Sarlabous.

Une étude a été menée au niveau du gîte concernant sa rénovation (peintures et décoration), l'organisation de la boutique a été améliorée.

A l'automne des travaux de rénovation pourront être engagés au niveau du gîte de groupe ainsi qu'au niveau des boiseries du site et extérieurs.

Des interventions sont proposées dès cet été, sur des sujets considérés comme nécessaires :

- le contrôle des accès afin de limiter les années-venues, contrôler les véhicules passant la nuit sur site sans se déclarer,
- le contrôle de l'accès aux sanitaires utilisés par des personnes extérieures au camping,
- la rénovation des extérieurs de la salle de réception (store).

Sont prévus :

L'installation d'une barrière automatique à digicode qui serait positionnée à l'entrée du site. Elle serait ouverte en journée lorsque le site est ouvert. Puis abaissée hors horaires d'ouverture. Les usagers du site (personnel CCPL/locataires/touristes /associations/ locataires et usagers des salles...) disposeront de codes d'accès directement gérés par le service accueil.

La société Dumont Automatismes d'Ibos propose l'offre la mieux-disante. Le coût de fourniture/installation est de 5 317.00 € HT

L'installation d'un verrou à digicode sur la porte des sanitaires afin de gérer l'utilisation qui est exclusivement réservée aux campeurs. Hors de nombreux randonneurs, baigneurs et autres usagers du site utilisent cet espace occasionnant des charges d'entretien supplémentaires.

La société Dumont Automatismes d'Ibos propose l'offre la mieux-disante. Le coût de fourniture/installation est de 1 458.00 € HT

La rénovation du store devant la salle de réception car il est très dégradé

La société Fabric'Store de Tarbes propose l'offre la mieux-disante. Le coût de la fourniture/installation est de 1 428.00 € HT

Au total ces interventions représentent un coût de 8 203.00 € HT.

Le bureau est invité à autoriser le Président à signer ces devis.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer un devis avec la société Dumont Automatismes pour l'installation d'une barrière automatique à digicode sur le site du moulin des Baronnies, pour un coût de 5 317,00 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer un devis avec la société Dumont Automatismes pour l'installation d'un verrou à digicode sur la porte des sanitaires du camping du moulin des Baronnies, pour un coût de 1458,00 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer un devis avec la société Fabric Stores pour la rénovation du store devant la salle de réception du Moulin des Baronnies, pour un coût de 1 428,00 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents, entreprendre toutes démarches et prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la délibération.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le 27 JUIN 2024
Publiée le 27 JUIN 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240618-2024-096B-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024